



FORMATION CONTINUE 2022

PRESENTIEL / VISIOCONFERENCE

DROIT FISCAL

LE CONTROLE FISCAL

Jeudi 30 juin
de 14h00 à 18h00

Bernard PLAGNET

Professeur émérite
UT 1 Capitole

110€ la séance
90€ / - 2 ans

Objectifs : A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de connaître toutes les modalités du contrôle fiscal, les prérogatives de l'administration fiscale et les garanties offertes aux contribuables

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

Introduction : Les pouvoirs généraux de l'administration

(Droit de contrôle, droit de reprise et pouvoir de redressement)

Chapitre I : Les moyens du contrôle

- Les demandes de renseignements, d'éclaircissements et de justifications
- Le droit de communication
- Le droit de visite et de saisie
- Les procédures particulières

Chapitre II : Les délais de prescription

- La prescription du droit de reprise
- La prescription de l'action en recouvrement

Chapitre III : L'opposabilité de la doctrine administrative

- L'article L 80 A du LPF
- L'article L 80 B du LPF
- La Charte du contribuable vérifié

Chapitre IV : Les formes du contrôle

- Les contrôles sur pièces
- Les vérifications de comptabilité
- L'examen de comptabilité
- L'examen contradictoire de la situation fiscale personnelle

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants : Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Pour les inscriptions en visioconférence : Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2022 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap: Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52